

Le 22 mai auront lieu partout à travers le pays des manifestations unitaires pour la défense et l'amélioration des retraites dans le public et dans le privé. SUD santé sociaux et l'Union syndicale solidaires appellent les salariés, les chômeurs et les retraités à se mobiliser massivement ce jour là contre les reculs annoncés par le gouvernement et le patronat !



Lille, le 7 mai 2008

Pour nos retraites : Manif unitaire le 22 mai à Lille...

Améliorer les retraites a toujours été possible ... avant les remises en cause récentes

Les patrons ont toujours crié à la faillite à chaque fois que le rapport de force leur imposait de donner du temps libre à celles et ceux qui ne vivent que de leur travail.

Pourtant, la fin de l'esclavage, le recul du travail des enfants puis l'allongement des études, les congés payés de plus en plus longs, les 40 puis 35 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite et l'augmentation de la durée de vie n'ont pas empêché l'explosion des profits.

L'augmentation continue de la productivité permet de produire bien plus de richesse en moins de temps. En France, du début du 19ème siècle à la fin du 20ème, la productivité horaire a été multipliée par 30, la production par 16 et le temps de travail diminué par 2 !

Les Patrons en veulent toujours plus, le gouvernement les soutient !

Allongement de la durée de cotisation et baisse des pensions, l'offensive contre les retraites se poursuit. Celles-ci ont diminué de 30 % depuis 1993.

Aujourd'hui, on propose à tou-te-s les salarié-e-s de cotiser au moins 41,5 ans pour bénéficier d'une pension dite complète. Les patrons proposent la remise en cause de la retraite à 60 ans.

SUD santé sociaux et l'Union Syndicale Solidaires ont toujours affirmé que l'équilibre des systèmes des retraites passe, comme cela se faisait dans le passé, par un meilleur partage des richesses entre les salarié-e-s et les profits. Continuer à améliorer les retraites, c'est possible économiquement, avec la mobilisation déterminée des salariés.

Des revendications sans ambiguïté pour une action dans l'unité du privé et du public

- **Abrogation des décrets 1993 (privé), 2003 (fonction publique), 2008 (régimes spéciaux) et retour aux 37,5 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein.** Pour le secteur privé, le premier rapport du Comité d'Orientation des Retraites de 2001 avait montré que l'impact financier d'une telle mesure serait faible : 0,3 point de PIB.

- **Age du départ à la retraite à taux plein au plus tard à 60 ans.** Départ à 55 ans pour les travaux pénibles, avant pour certains métiers.

- **Indexation des pensions sur les salaires et non pas sur les prix,** afin d'assurer la parité d'évolution de revenu entre actifs et retraités.

- **Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire, calculé sur la base des six meilleurs mois.**

- **Pas de pension inférieure au SMIC.**

**Manifestons, Solidaires, Unitaires et Déterminés
Jeudi 22 mai 2008
à Lille - 14 h 00 - Porte de Paris**

SUD Santé sociaux 84 rue de Cambrai 59000 Lille Tel/Fax : 03 20 74 17 69